

Val-d'Or, le 5 juillet 2018

P-839-90

À : **M^{me} Pascale Labbé**
Ministère de la Justice

c.c. : **M^e Marie-Paule Boucher, Représentante de la Procureure générale du Québec**
M^e Denise Robillard, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Deirdre Geraghty, Représentante de la Procureure générale du Québec
M^{me} Aurée Ross, Ministère de la Justice

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0244-C**

Madame Labbé,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Justice du Québec afin d'obtenir des informations sur **le développement d'un programme PAJIC dans la ville de Val-d'Or.**

La CERP souhaite documenter la mise en œuvre des appels à l'action formulés par le Commissaire de la CERP. Dans un premier temps, nous vous demandons de nous transmettre les informations concernant les questions ci-dessous dans un délai de **quinze (15) jours**. Dans un deuxième temps, nous nous attendons à une mise à jour écrite de votre réponse le 15 novembre 2018.

À cet effet, nous demandons au MJQ de nous transmettre les informations suivantes:

1. Toute information relative à la mise en œuvre de l'appel à l'action émis par la CERP concernant la mise en place d'un programme d'accompagnement judiciaire et d'intervention communautaire (PAJIC) à Val-d'Or, notamment :
 - a. Les acteurs impliqués dans les démarches;
 - b. L'état d'avancement du développement d'un tel programme;
 - c. Le cas échéant, toute information sur les orientations et les modalités du programme;
 - d. Toute information sur le financement dispensé pour la création d'un tel programme;
 - e. Les obstacles ou les défis vécus.
2. Toute information relative à la mise en œuvre de l'appel à l'action émis par la CERP concernant la mise en place d'un moratoire sur les mandats d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes à la Cour municipale de la Ville de Val-d'Or, notamment :
 - a. La façon dont le moratoire a été mis en place;
 - b. Des informations sur la pérennité de ce moratoire et son aboutissement.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez en faire part directement par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Madame Labbé, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

De: Pascale Labbé <pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca>
Envoyé: 18 juillet 2018 16:59
À: Durocher, Nicole
Cc: Audrée Ross; Deirdre Geraghty; Marie-Josée Barry-Gosselin; Marie-Paule Boucher
Objet: DG-0244-C

Mme Durocher,

en réponse à la demande DG-0244-C, veuillez trouver ci-dessous les réponses que peut fournir le ministère de la Justice à la question 1. En ce qui concerne la question deux, nous vous invitons à adresser celle-ci à la Cour municipale de Val-d'Or qui est responsable de la mise en place dudit moratoire.

Le rôle du ministère de la Justice a été essentiellement de financer le projet Antawan, soit le programme de justice développé par le Centre d'amitié autochtone de Val d'Or (CAAVD). L'entente de contribution 2017-2018 identifie parmi les objectifs du projet la mise en place d'un PAJIC en collaboration avec la Cour municipale de la Ville de Val d'Or. Le MJQ a été invité à formuler des commentaires sur le plan de travail du projet Antawan et a ainsi aidé les responsables du projet Antawan à y identifier les étapes menant au déploiement du PAJIC. Les travaux entourant le PAJIC se déroulent essentiellement entre CAAV et la Cour municipale et le MJQ n'est pas directement impliqué. L'information lui est transmise principalement par la voie du rapport annuel du CAAVD. Aux dernières informations, les démarches suivaient leur cours en vue de la signature d'une entente entre ces deux instances au courant de l'année 2018-2019. Pour plus de détails sur l'état d'avancement du projet, nous suggérons à la Commission de s'adresser au CAAVD et à la Cour municipale de la Ville de Val d'Or.

En espérant le tout à votre convenance,

Passez une excellente fin de journée.

Pascale Labbé
Bureau des affaires autochtones
Ministère de la Justice
418 646-5580, poste 20963



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.